



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



## **La Mutuelle des Sportifs offre à ses adhérents atteints de la COVID 19 ayant été hospitalisés en soins intensifs et/ou en réanimation, le parcours Sport sur Ordonnance qu'elle a créé**

La Mutuelle des Sportifs, pionnière parmi tous les assureurs de la garantie Sport sur Ordonnance, doublement récompensée par l'Argus d'Or de l'Innovation Produits et l'Argus de l'Innovation Mutualiste et paritaire dans la catégorie Responsabilité Sociétale, a décidé d'offrir à ses adhérents l'accompagnement Sport sur Ordonnance qu'elle a mis en œuvre.

Les adhérents concernés pourront en bénéficier gratuitement durant 2 ans.

Les professionnels du réseau de la Mutuelle des Sportifs (professionnels de santé, enseignants APA et éducateurs sportifs) s'appuieront, sous le contrôle du Haut Conseil Scientifique de la Mutuelle et comme le prévoit la Haute Autorité en Santé, sur les bilans diagnostiques réalisés en médecine de rééducation et de réadaptation.

En fonction de l'avis du Médecin des patients concernés et des bilans nécessaires réalisés, des programmes d'activités physiques adaptées pourront prolonger ainsi les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Les Activités Physiques et Sportives sont en effet indispensables pour le maintien et le développement de la fonction cardiorespiratoire et musculaire afin de ne pas perdre les bénéfices acquis en établissement de santé.

Durant cette crise sanitaire, cet accompagnement inclut bien évidemment les recommandations liées à la reprise post-confinement de l'épidémie COVID-19. Il intègre également l'application très stricte des recommandations ministérielles pour chaque fédération sportive.

C'est donc une mutualisation de notre savoir-faire que nous proposons aux patients post-COVID-19 afin de les aider à reprendre en toute confiance des activités physiques essentielles à leur état de santé.

<https://www.mutuelle-des-sportifs.com/sso.aspx>